

Le Havre, le 22 septembre 2020



**Circonscription du Havre
Ouest**

Dossier suivi par
Christine DE PETRA
Téléphone
02 35 22 22 18
Fax
02 35 22 22 38
Mél.
1760027a@ac-rouen.fr

33 rue du Père Flavigny
76620 Le Havre

L'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription du Havre Ouest

À

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les Enseignants des
écoles de la Circonscription du Havre Ouest

**NOTE DE SERVICE N°2
Année scolaire 2020-2021**

**Le Pôle Ressources : un dispositif pour accompagner les
équipes enseignantes.**

Référence : Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

1. Objectifs du Pôle Ressources

La réussite de tous les élèves qui nous sont confiés est un enjeu fort au regard de l'accroissement des inégalités scolaires. La mise en œuvre d'une école inclusive implique de plus en plus la prise en compte des besoins hétérogènes dans le cadre de la classe et du cycle.

C'est le travail collectif qui se doit d'envisager la réponse la plus adaptée aux besoins éducatifs particuliers de chacun de nos élèves. Dans cette perspective, cette année scolaire voit une évolution du Pôle Ressources fonctionnel qui doit permettre de réfléchir

et de proposer des réponses aux situations d'élèves les plus complexes, ainsi qu'aux enseignants ou aux équipes en difficulté dans la prise en charge de ces élèves.

Ce pôle ressources pourra ainsi intervenir dans les situations suivantes, cette liste n'étant pas exhaustive :

- Aide au suivi d'élèves à besoin éducatif particulier : élèves en situation de handicap, élèves intellectuellement précoces, élèves non francophones par exemple...
- Aide au suivi d'élèves présentant des troubles sévères du comportement,
- Aide à la décision d'orientation : SEGPA, demande de redoublement, demande de passage anticipé,
- Aide à la prévention et à la gestion de situations sensibles : situations de harcèlement par exemple,
- Aide à la prévention et à la gestion de situations conflictuelles avec des parents d'élèves,
- Accompagnement individuel d'enseignant ou collectif d'équipe en difficulté dans la scolarisation d'un ou plusieurs élèves.

2. Composition du Pôle Ressource

Le Pôle Ressource de première ligne de la circonscription regroupe tous les personnels que l'Inspecteur de l'Éducation Nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école. Il est pour notre circonscription composé de 21 membres : il semble nombreux mais il est réfléchi pour toujours avoir un représentant de la mission

- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale : Christine De Petra
- les deux Conseillers Pédagogiques de Circonscription : Corinne Liot , Lysiane Le Bastard
- l'Enseignant Référent aux Usages du Numérique (ERUN) : Denis Galipot,
- l'Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap : Christine Deschamps , Corinne Deiber et Agnès Vaillant
- les psychologues de l'Éducation Nationale : Gwenaëlle Da Costa Maia et Isabelle Lemeur
- les Maîtres spécialisés à dominante pédagogique : Manuela Miguel , Sylvie Daniel , Marine Lelong, Sarah Bertelle, Peggy Régueilliet , Damien Huon
- les Maîtres spécialisés à dominante relationnelle : Christelle Roux (référente TSLA) , Thierry Bourget

- les Référentes UPE2A : Emilie Poupez et Audrey Collin
- une directrice d'école : Johanna Cornou

3. Modalités de fonctionnement du Pôle Ressource

Ces modalités sont détaillées dans les deux organigrammes joints à cette note de service. Quelques principes définissent ces modalités :

-Le Pôle Ressource peut être saisi d'une demande d'aide tant par un enseignant que par une équipe de cycle ou une équipe d'école. Celles-ci sont collectées par la directrice ou le directeur uniquement en format numérique pour transmission aux maîtres spécialisés du secteur (les documents sont accessibles sur le site de circonscription, rubrique « Pôle ressources ») ;

-Si la demande concerne la prise en compte des besoins éducatifs d'un élève, celle-ci aura, au préalable, fait l'objet d'une différenciation pédagogique au sein de la classe ainsi que d'une analyse et d'un accompagnement spécifique au sein de l'école. Dans certaines situations, les conseils donnés par des rencontres avec des membres du pôle ressources devront avoir fait l'objet d'une mise en application sur le terrain suivi d'une synthèse. Le PPRE reste un outil essentiel de la prise en compte de la difficulté de l'enfant. La rédaction du PPRE joint à la saisine permettra d'affiner la réponse apportée en plénière.

Ces demandes font l'objet dans un premier temps d'une étude en groupe restreint comprenant a minima un psychologue de l'éducation nationale, un maître spécialisé, un conseiller pédagogique et parfois un enseignant référent.

Chaque saisine est ensuite validée lors de la réunion plénière du pôle ressource. À l'issue de cette réunion, une fiche de réponse est envoyée par courriel aux enseignants ou aux équipes qui ont effectué la demande (voir document joint).

Si la demande concerne des difficultés comportementales très importantes d'un ou de plusieurs élèves, d'une ou plusieurs familles, le ou les enseignants saisissent directement les membres désignés du pôle ressources par mail ou par téléphone (organigramme n°1 parcours jaune ou rouge).

Si la demande vise l'accompagnement individuel d'un enseignant ou collectif d'une équipe, ceux-ci contactent par téléphone ou par courriel l'un des deux directeurs membres du pôle ressource. (voir organigramme n°2)

Concernant la procédure de démarche auprès des psychologues, le document actualisé est joint à cette note de service

Je vous remercie de porter la présente note de service, ainsi que les documents qui s'y rattachent, à la connaissance des Professeurs des écoles de votre école.

L'Inspectrice de l'Éducation nationale
Christine De Petra